

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



IMPACT CARBON L/S EQUITY

FR0013392107 (PART I) – Capitalisation

FCP géré par ACTIS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance, nette de frais fixes de gestion, supérieure à un indicateur composite de référence constitué de 5% EURO STOXX 50 Net Return + 20% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y + 75% EONIA Capitalisé, sur la durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une stratégie long/short sur actions, décorrélée par rapport aux marchés des actions européennes, en favorisant les entreprises qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES ou carbone) par euro de chiffre d'affaires. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM, consiste à mettre en œuvre une stratégie longue en actions sélectionnées selon trois critères : l'émission de gaz à effet de serre rapportée au chiffre d'affaires, l'analyse financière et l'analyse technique et /short en contrats financiers à terme (contrats futures sur indices de marchés action, afin de tirer profit de l'écart de potentiel de performance entre un titre, un indice national ou international européen).

L'exposition brute de l'OPCVM générée par les positions de l'actif et du hors bilan (addition en valeur absolue des positions «long» et «short» sans compensation des positions) au risque des marchés actions sera comprise entre 130% et 200% de son actif net.

Son exposition nette au risque de marché actions (positions à l'achat diminuées des positions à la vente, en tenant compte de l'ensemble des positions physiques ou dérivées est comprise entre - 20% et + 20% de son actif net.

Stratégie long (Acheteuse) :

Le gérant prendra des positions longues sur des actions libellées en euro de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs géographiques et de tous secteurs économiques cotées sur les grands marchés internationaux, sélectionnées selon trois critères : l'émission de gaz à effet de serre rapportée au chiffre d'affaires, l'analyse financière et l'analyse technique.

Les actions seront sélectionnées parmi des entreprises qui réduisent leur gaz à effet de serre par euro de chiffre d'affaires sur une période d'un an. Nous utilisons les données rapportées par les entreprises dans leur rapport annuel, pour appliquer ces filtres. Les entreprises qui ne publient pas de données d'émissions de gaz à effet de serre sont exclues. L'appréciation de l'émission des gaz à effet de serre se rapporte aux émissions directes (scope 1) et indirectes limitées au scope 2, l'accès à l'information des données du scope 3 étant difficile à vérifier.

Si un nombre trop faible d'entreprises remplissait le critère de réduction des gaz à effet de serre énoncé ci-dessus, pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie, les actions seraient sélectionnées de façon à ce que la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille final soit inférieure à celle de l'EURO STOXX 50 Net Return.

La sélection des titres éligibles dans le portefeuille au regard de la contrainte liée à la baisse de l'émission des gaz à effet de serre rapportée au chiffre d'affaires ou à défaut de la contrainte de sélection énoncée ci-dessus, sera effectuée une fois par an sur la base d'une analyse des données carbone

publiées dans les rapports annuels des entreprises du dernier exercice fiscal. La société de gestion s'assurera que les contraintes soient respectées avant toute opération sur le portefeuille et tout au long de l'année.

Afin de gérer les biais induits par notre couverture, le gérant aura la faculté d'acheter des valeurs présentes dans l'indice shorté ou d'acheter des futures sectoriels, nationaux ou internationaux.

Une analyse « top-down » (par exemple l'analyse économique) et « bottom-up » (par exemple l'analyse financière) permettent de sélectionner les titres à l'achat. A cet égard le gérant favorisera les actions des sociétés qu'il considère sous-évaluées par le marché.

Stratégie « short » (Vendeuse) :

La stratégie « short » de l'OPCVM se traduit par l'investissement dans des contrats financiers à terme (contrats futures sur indices ou options listées) sectoriels, nationaux ou internationaux, afin de couvrir le risque actions. Les indices utilisés dans les contrats financiers en couverture sont des indices composites des grandes valeurs des marchés actions européens et de grande liquidité (Ex : Eurostoxx 50).

La stratégie Short couvre la stratégie Long.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM peut également être exposé jusqu'à 20% de son actif en instruments de taux d'émetteurs de l'OCDE (titres de créance et instruments du marché monétaire) ayant une notation égale ou supérieure à « Investment Grade » selon l'analyse crédit effectuée par la société de gestion.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 0 et 3.

L'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 10% au risque de change sur les devises hors euro.

L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et des titres intégrant des dérivés simples en couverture et/ou en exposition du risque action et du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

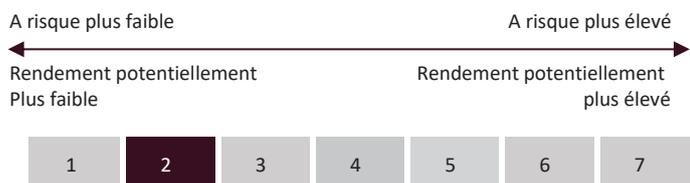
Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Fréquence des souscriptions et des rachats :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés et de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 2 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé en catégorie 2 en raison de sa volatilité réalisée, complétée par l'historique de l'indice composite du fonds. La volatilité est modérée car les stratégies d'arbitrage ont pour vocation de compenser la

volatilité des titres détenus en position longue et short mais ces stratégies demeurent risquées.

Les risques importants non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	0,8%
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20 % TTC de la surperformance au-delà d'une performance positive par rapport à son indice de référence composé de 5% EURO STOXX 50 Net Return + 20% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y + 75% EONIA Capitalisé, avec système de High water mark.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais courants:

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.actis-am.com

PERFORMANCES PASSES

Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète, soit à partir de fin mars 2020.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'EONIA capitalisé tient compte de la capitalisation des intérêts.

- **DATE DE CREATION DE LA PART « I » :** 29/03/2019

- **DEVISE DE LIBELLE :** Euro

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ACTIS ASSET MANAGEMENT - 68, avenue des Champs Elysées - 75008 - PARIS

Contacts : Tel : 01.53.23.04.30 - Fax : 01. 53.23.04.31

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.actis-am.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

POLITIQUE DE REMUNERATION ACTUALISEE : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'ACTIS AM :

<http://www.actis-am.fr/informations-reglementaires/>

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM est éligible au PEA ainsi qu'aux contrats d'assurance-vie. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'ACTIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
ACTIS ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/05/2020